Extension du Ségur à la PJJ

Le complément de traitement indiciaire de 183 euros pour toutes et tous

Pas d'exclu.es des revalorisations.

Tout le monde est indispensable et concourt à l'action éducative.

Merci de nous envoyer les pétitions signées soit au SNPES-PJJ/FSU : snpes.pjj.fsu@mailo.com soit au spjj.sg.unsa@gmail.com

NOM	PRENOM	PROFESSION	SERVICE	SIGNATURE